

DELIBERATION 2017-68

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A - M. CLAMOUSE A. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E- Mme LOPEZ MF - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A – Mme FABRY V – Mme ESCRIG C – Mme SALOMON ML- M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME OMS ML procuration à M. PETIT E. – Mme VACQUIE S. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. LE BLEVEC B – procuration à Mme FAVRE MERCURET R. M. ATLAN J procuration à Mme FABRY V- M. DELON A procuration à Mme ESCRIG C

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P

Monsieur JF PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subvention projet association Violons Dingues

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

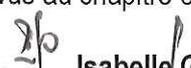
Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Violons Dingues pour la participation financière à l'organisation des « Estivales » qui se dérouleront le 1^{er} juillet et le 26 août 2017 sur la commune. Compte-tenu des surcoûts liés au dispositif renforcé de sécurité, Madame le Maire, propose de donner une suite favorable à cette demande.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, après avoir constaté que M. MARTIN LAVAL et M. TRINDADE ne participent pas au vote.

Pour	24
Contre	/
Abstention	1. (D.MERLIN)

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à l'association Violons Dingues la somme de 1 000,00 € pour la participation financière à l'organisation des « Estivales » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017.


Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire



Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, blue, italicized font.

ID : 034-213402704-20170629-68_2017-DE